

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016**

Délibération N°503

Nombre de délégués en exercice : 42  
Présents : 36  
Votants : 36  
Absents excusés : 6  
Date de la convocation : 14/11/2016

L'an deux mille seize, le 23 Novembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session au siège du PETR, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

Présents :

CAPBLANQUET Gérard,	DEJEAN Daniel suppléant de BIBES PORCHER Ghislaine, CAZARRE Max, LORMIERES René suppléant de SALAT Éric,
CAZAJUS Joël (suppléant de BASTIANI Jean Pierre), PASQUET Wilfrid (suppléant de BAURENS Serge), BONCOURRE Thierry, GRANGE Régis, MESPLIE Hubert, REMY Jean Louis, ZDAN Michel,	AUDOUBERT Michel, BROS Bernard, BRUN Karine, DEDIEU CASTIES Françoise, GAY Jean Louis, FERRAGE Pierre, TURREL Denis suppléant LEFEBVRE Patrick, MESBAH Pascale, ROUJAS Gérard,
BAYONI Pascal, NOWAK François, ESTANG Nadia suppléante de TISSEIRE Bernard	ALABERT Sylvie, AMOUROUX Jean Paul, CORREGE Daniel, FAGUET Michel, PAMPOULIE Jean Marie (suppléant de ROUAIX Henri), SANS Christian
BALLONGUE Michel, BLANC Paul Marie, DINTHILAC Pierre Alain, DUPRAT Philippe, GUYS Dominique suppléante de GUETIN MALEPRADE Emmanuel, HERNANDEZ Catherine, LECUSSAN Alain	

Absents :

LAGARRIGUE Pierre	DUVIEL Michel,
DELCASSE Jean, GILABERT Nicolas, VINCINI Sébastien,	SUZANNE Colette,

Secrétaire de séance : Pierre FERRAGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

## Objet : CREATION SPL HAUTE GARONNE

La SPL Haute-Garonne Développement a pour objet d'assurer pour le compte de ses membres (Conseil Départemental, PÉTR, EPCI) l'aménagement équilibré du territoire, le développement solidaire territorial en ciblant notamment :

- l'ingénierie territoriale
- la promotion et l'animation économique du territoire
- la création de zones d'activités
- la requalification des zones d'activités existantes
- la commercialisation de ses parcs d'activités existants.

La SPL sera dirigée par un Conseil d'administration de 12 membres :

- 8 administrateurs représentant le Conseil Départemental
- 4 administrateurs représentant les PÉTR et les EPCI. Ces administrateurs seront désignés par une assemblée spéciale qui réunira l'ensemble des actionnaires qui auront une participation trop réduite pour prétendre à une représentation directe au sein du conseil d'administration. Cette assemblée spéciale comprendra un délégué de chaque collectivité et établissement public concerné, votera son règlement, élira son président et organisera ses débats.

Par conséquent, au vu de l'intérêt pour notre établissement public, monsieur le président propose au conseil communautaire de donner son accord à une prise de participation au capital de la SPL à créer dont les caractéristiques ont été exposées ci-dessus et dont le projet de statuts est joint en annexe, et de désigner ses représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

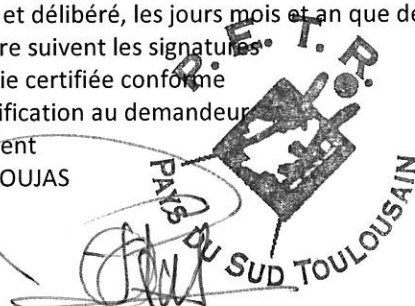
Le conseil syndical après en avoir délibéré ;

Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1531-1 relatif aux SPL et, sur renvoi de ce même article, les articles L. 1521-1, L. 1522-1, L. 1522-2, L. 1522-3 et L. 1524-5 ;

Vu, le code de commerce ;

- prend acte du projet de statuts de la SPL Haute-Garonne Développement qui lui a été soumis ;
- s'engage à souscrire une prise de participation au capital de la future SPL de 6 000 euros, et inscrit la somme correspondante au budget 2017, ligne 271 ;
- désigne M. ROUJAS Gérard comme représentant de la collectivité auprès de la future assemblée générale constitutive de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts.
- désigne M. ROUJAS Gérard pour représenter la collectivité auprès de la future assemblée spéciale.
- dote son président, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur  
Le Président  
Gérard ROUJAS



PAIS DU SUD TOULOUSAIN



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016**

Délibération N°504

Nombre de délégués en exercice : 42  
Présents : 36  
Votants : 36  
Absents excusés : 6  
Date de la convocation : 14/11/2016

L'an deux mille seize, le 23 Novembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session au siège du PETR, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

Présents :

CAPBLANQUET Gérard,	DEJEAN Daniel suppléant de BIBES PORCHER Ghislaine, CAZARRE Max, LORMIERES René suppléant de SALAT Éric,
CAZAJUS Joël (suppléant de BASTIANI Jean Pierre), PASQUET Wilfrid (suppléant de BAURENS Serge), BONCOURRE Thierry, GRANGE Régis, MESPLIE Hubert, REMY Jean Louis, ZDAN Michel,	AUDOUBERT Michel, BROS Bernard, BRUN Karine, DEDIEU CASTIES Françoise, GAY Jean Louis, FERRAGE Pierre, TURREL Denis suppléant LEFEBVRE Patrick, MESBAH Pascale, ROUJAS Gérard,
BAYONI Pascal, NOWAK François, ESTANG Nadia suppléante de TISSEIRE Bernard	ALABERT Sylvie, AMOUROUX Jean Paul, CORREGE Daniel, FAGUET Michel, PAMPOULIE Jean Marie (suppléant de ROUAIX Henri), SANS Christian
BALLONGUE Michel, BLANC Paul Marie, DINTHILAC Pierre Alain, DUPRAT Philippe, GUYS Dominique suppléante de GUETIN MALEPRADE Emmanuel, HERNANDEZ Catherine, LECUSSAN Alain	

Absents :

LAGARRIGUE Pierre	DUVIEL Michel,
DELCASSE Jean, GILABERT Nicolas, VINCINI Sébastien,	SUZANNE Colette,

Secrétaire de séance : Pierre FERRAGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

Objet : Modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'attaché chargé de mission direction

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 22/06/2011 créant l'emploi de chargé de mission direction, à une durée hebdomadaire de 35h,

Vu l'avis du Comité technique rendu le 30 Août 2016,

Le Président expose au conseil syndical la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'attaché chargé de mission direction permanent à temps complet afin de répondre à la demande de l'agent pour une retraite progressive.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

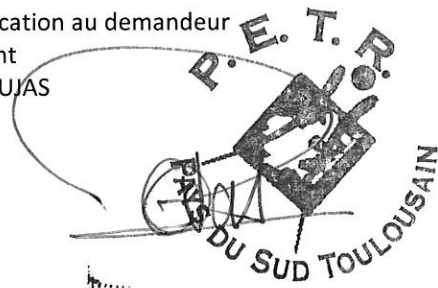
Le conseil syndical décide :

- la suppression, à compter du 1/01/2017, d'un emploi permanent à temps complet d'attaché chargé de mission direction,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (21 heures hebdomadaires) d'attaché chargé de mission direction,
- avec conservation de l'Indice Brut actuel proratisé au temps non complet

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur  
Le Président  
Gérard ROUJAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.



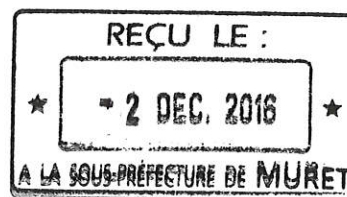
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016**

Délibération N°505

Nombre de délégués en exercice : 42  
Présents : 36  
Votants : 36  
Absents excusés : 6  
Date de la convocation : 14/11/2016



L'an deux mille seize, le 23 Novembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session au siège du PETR, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

Présents :

CAPBLANQUET Gérard,	DEJEAN Daniel suppléant de BIBES PORCHER Ghislaine, CAZARRE Max, LORMIERES René suppléant de SALAT Éric,
CAZAJUS Joël (suppléant de BASTIANI Jean Pierre), PASQUET Wilfrid (suppléant de BAURENS Serge), BONCOURRE Thierry, GRANGE Régis, MESPLIE Hubert, REMY Jean Louis, ZDAN Michel,	AUDOUBERT Michel, BROS Bernard, BRUN Karine, DEDIEU CASTIES Françoise, GAY Jean Louis, FERRAGE Pierre, TURREL Denis suppléant LEFEBVRE Patrick, MESBAH Pascale, ROUJAS Gérard,
BAYONI Pascal, NOWAK François, ESTANG Nadia suppléante de TISSEIRE Bernard	ALABERT Sylvie, AMOUROUX Jean Paul, CORREGE Daniel, FAGUET Michel, PAMPOULIE Jean Marie (suppléant de ROUAIX Henri), SANS Christian
BALLONGUE Michel, BLANC Paul Marie, DINTHILAC Pierre Alain, DUPRAT Philippe, GUYS Dominique suppléante de GUETIN MALEPRADE Emmanuel, HERNANDEZ Catherine, LECUSSAN Alain	

Absents :

LAGARRIGUE Pierre	DUVIEL Michel,
DELCASSE Jean, GILABERT Nicolas, VINCINI Sébastien,	SUZANNE Colette,

Secrétaire de séance : Pierre FERRAGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

## Objet : Débat d'orientations budgétaires 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-36,

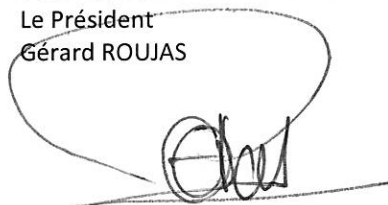
Vu le rapport joint,

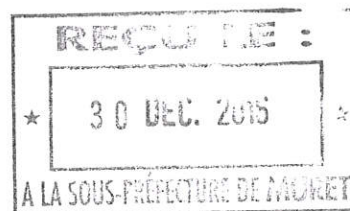
Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les établissements de coopération intercommunale, un débat a lieu au conseil syndical sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, et que ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale,

Le vice-président en charge des finances présente un compte rendu du rapport soumis à débat. Il propose de fixer la cotisation des membres du PETR à 3€/ habitant ainsi que de transmettre le rapport joint aux communautés de communes membres.

Le conseil syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur  
Le Président  
Gérard ROUJAS





PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2016**

Délibération N°506

Nombre de délégués en exercice : 42  
Présents : 29  
Votants : 29  
Absents excusés : 13  
Date de la convocation : 12/12/2016

L'an deux mille seize, le 21 Décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session au siège du PETR, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

Présents :

CAPBLANQUET Gérard, LAGARRIGUE Pierre	DEJEAN Daniel suppléant de BIBES PORCHER Ghislaine, CAZARRE Max,
CAZAJUS Joël suppléant de BASTIANI Jean Pierre, PASQUET Wilfrid suppléant de BAURENS Serge, BONCOURRE Thierry, GRANGE Régis, MESPLIE Hubert, ZDAN Michel,	AUDOUBERT Michel, TURREL Denis suppléant BROS Bernard, VIEL Pierre suppléant de BRUN Karine, DEDIEU CASTIES Françoise, GAY Jean Louis, FERRAGE Pierre, LEFEBVRE Patrick, ROUJAS Gérard,
BALNCHOT Dominique suppléant de BAYONI Pascal, DUVIEL Michel, NOWAK François, TISSEIRE Bernard	PAMPOULIE Jean Marie suppléant de ALABERT Sylvie, AMOUROUX Jean Paul, FAGUET Michel, SANS Christian
GUYS Dominique suppléante de BALLONGUE Michel, BLANC Paul Marie, DINTHILAC Pierre Alain,	

Absents :

DUPRAT Philippe, GUETIN MALEPRADE Emmanuel, HERNANDEZ Catherine, LECUSSAN Alain	CORREGE Daniel, ROUAIX Henri,
MESBAH Pascale, SUZANNE Colette	SALAT Éric
DELCASSE Jean, GILABERT Nicolas, REMY Jean Louis, VINCINI Sébastien	

Secrétaire de séance : Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

## Objet : Prêt d'une action SPL ARPE à Cintegabelle

Le PETR du Pays du Sud Toulousain est actionnaire de la Société Publique Locale ARPE Midi-Pyrénées dont il détient 10 actions d'une valeur de 100 € chacune.

La commune de Cintegabelle a sollicité le PETR du Pays du Sud Toulousain pour un prêt d'actions afin de pouvoir d'ores et déjà lancer des opérations d'intérêt général et les confier à la SPL.

Ce prêt d'actions régi par les textes en vigueur et matérialisé par une convention de prêt dûment signée par les deux collectivités permet à la collectivité emprunteuse de bénéficier des services de la SPL ARPE Midi-Pyrénées sans attendre la prochaine ouverture de capital.

Par conséquent, il est demandé au PETR du Pays du Sud Toulousain :

- De donner une suite favorable à la requête de la commune de Cintegabelle pour le prêt de 1 action de la SPL ARPE Midi-Pyrénées
- D'approuver le projet de convention de prêt temporaire d'actions ci-joint à conclure avec la commune de Cintegabelle
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte conséquence des présentes et notamment la convention de prêt correspondante ci-jointe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 1892 à 1904 ;

Vu le Code de Commerce, notamment ses articles L.201-6 et L.225-1 et suivants ;

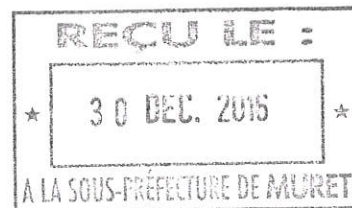
Le PETR du Pays du Sud Toulousain décide :

- De donner une suite favorable à la requête de la commune de Cintegabelle pour le prêt de 1 action de la SPL ARPE Midi-Pyrénées
- D'approuver le projet de convention de prêt temporaire d'actions ci-joint à conclure avec la commune de Cintegabelle
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte conséquence des présentes et notamment la convention de prêt correspondante ci-jointe.
- D'indiquer que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Maire de la commune de Cintegabelle et Madame la Présidente de la SPL ARPE Midi-Pyrénées.
- D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur  
Le Président   
Gérard ROUJAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.





PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2016**

Délibération N°507

Nombre de délégués en exercice : 42  
Présents : 29  
Votants : 29  
Absents excusés : 13  
Date de la convocation : 12/12/2016

L'an deux mille seize, le 21 Décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session au siège du PETR, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

Présents :

CAPBLANQUET Gérard, LAGARRIGUE Pierre	DEJEAN Daniel suppléant de BIBES PORCHER Ghislaine, CAZARRE Max,
CAZAJUS Joël suppléant de BASTIANI Jean Pierre, PASQUET Wilfrid suppléant de BAURENS Serge, BONCOURRE Thierry, GRANGE Régis, MESPLIE Hubert, ZDAN Michel,	AUDOUBERT Michel, TURREL Denis suppléant BROS Bernard, VIEL Pierre suppléant de BRUN Karine, DEDIEU CASTIES Françoise, GAY Jean Louis, FERRAGE Pierre, LEFEBVRE Patrick, ROUJAS Gérard,
BALNCHOT Dominique suppléant de BAYONI Pascal, DUVIEL Michel, NOWAK François, TISSEIRE Bernard	PAMPOULIE Jean Marie suppléant de ALABERT Sylvie, AMOUROUX Jean Paul, FAGUET Michel, SANS Christian
GUYS Dominique suppléante de BALLONGUE Michel, BLANC Paul Marie, DINTHILAC Pierre Alain,	

Absents :

DUPRAT Philippe, GUETIN MALEPRADE Emmanuel, HERNANDEZ Catherine, LECUSSAN Alain	CORREGE Daniel, ROUAIX Henri,
MESBAH Pascale, SUZANNE Colette	SALAT Éric
DELCASSE Jean, GILABERT Nicolas, REMY Jean Louis, VINCINI Sébastien,	

Secrétaire de séance : Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

Objet : Suppression de l'abondement de l'éco-chèque Région par le biais de la prime « Objectif Réno » et mise en place d'un avenant à la convention n°1 TEPcv.

Par délibérations successives, le Pays Sud Toulousain a souhaité mettre en place un abondement au dispositif régional éco-chèque afin de favoriser la rénovation énergétique de l'habitat. Cette prime venant en complément de l'accompagnement technique proposé par le Pays Sud Toulousain via sa plateforme de la rénovation énergétique « Objectif Réno ».

Ainsi, 148 primes d'un montant unitaire de 1500€, financées à 80% par le dispositif TEPcv et 20% par les communautés de communes, avaient été positionnées sur ce dispositif. Dispositif conclu pour une durée allant de la production du premier éco-chèque attribué jusqu'au 29/06/2018, date du 3<sup>e</sup> anniversaire de la convention TEPcv.

Afin de s'assurer une mise en œuvre optimale, le Pays Sud Toulousain s'est adjoint les services d'un avocat pour sécuriser le dispositif.

Cette prime visait :

- les publics dits modestes au sens de l'ANAH, mais non accompagnés par le dispositif « Habiter Mieux » jusqu'alors réservé aux publics « très modestes ».
- les publics avec des revenus au-dessus des plafonds de l'ANAH mais en dessous des plafonds de l'éco-chèque Région.

En juillet 2016, les publics modestes au sens de l'ANAH, sont devenus éligibles au dispositif « Habiter Mieux ». Dès lors, les règles d'attributions de l'abondement local ont été modifiées par les services de l'Etat. Cet abondement ciblant à la foi, les publics modestes et très modestes dans le cadre des dossiers Habiter Mieux.

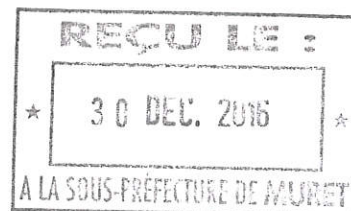
Le public initialement ciblé par la prime locale se retrouvant pris en charge via Habiter Mieux, la prime locale ne revêt plus de pertinence.

Dès lors, la suppression de cette action venant libérer des fonds sur la convention TEPcv, il est proposé de les aiguiller, via un avenant à la convention, sur d'autres actions.

Après délibération, le conseil syndical décide :

- De supprimer le dispositif d'abondement local à l'éco-chèque Région.
- De travailler sur un avenant à la convention TEPcv afin d'aiguiller les fonds obtenus auprès du Ministère, mais non utilisés, vers d'autres actions.
- D'autoriser M. le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur  
Le Président  
Gérard ROUJAS



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2016**

Délibération N°508

Nombre de délégués en exercice : 42  
Présents : 29  
Votants : 29  
Absents excusés : 13  
Date de la convocation : 12/12/2016

L'an deux mille seize, le 21 Décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session au siège du PETR, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

Présents :

CAPBLANQUET Gérard, LAGARRIGUE Pierre	DEJEAN Daniel suppléant de BIBES PORCHER Ghislaine, CAZARRE Max,
CAZAJUS Joël suppléant de BASTIANI Jean Pierre, PASQUET Wilfrid suppléant de BAURENS Serge, BONCOURRE Thierry, GRANGE Régis, MESPLIE Hubert, ZDAN Michel,	AUDOUBERT Michel, TURREL Denis suppléant de BROS Bernard, VIEL Pierre suppléant de BRUN Karine, DEDIEU CASTIES Françoise, GAY Jean Louis, FERRAGE Pierre, LEFEBVRE Patrick, ROUJAS Gérard,
BALNCHOT Dominique suppléant de BAYONI Pascal, DUVIEL Michel, NOWAK François, TISSEIRE Bernard	PAMPOULIE Jean Marie suppléant de ALABERT Sylvie, AMOUROUX Jean Paul, FAGUET Michel, SANS Christian
GUYS Dominique suppléante de BALLONGUE Michel, BLANC Paul Marie, DINTHILAC Pierre Alain,	

Absents :

DUPRAT Philippe, GUETIN MALEPRADE Emmanuel, HERNANDEZ Catherine, LECUSSAN Alain	CORREGE Daniel, ROUAIX Henri,
MESBAH Pascale, SUZANNE Colette	SALAT Éric
DELCASSE Jean, GILABERT Nicolas, REMY Jean Louis, VINCINI Sébastien,	

Secrétaire de séance : Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

Objet : Sollicitation de l'accompagnement financier de la région Occitanie pour le fonctionnement de l'Espace Info Energie du Pays du Sud Toulousain au titre de l'année 2017.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Pays Sud Toulousain s'est engagé dans une démarche de Plan Climat Energie Territorial en octobre 2009.

Dans ce cadre, le PETR du Pays Sud Toulousain a créé un Espace Info Energie en 2011 dans l'objectif de renseigner les particuliers et des petites entreprises sur tous les aspects liés à la maîtrise des énergies, dans le domaine des déplacements, de l'habitat et de la vie quotidienne, ainsi que sur les aides existantes pour le développement des énergies renouvelables, la maîtrise des dépenses d'électricité, l'isolation, les matériaux de construction, etc... Celui-ci affiche à ce jour un bilan très positif en termes de nombre de personnes renseignées et d'animations réalisées.

Le PETR du Pays Sud toulousain dispose d'une convention tri annuelle avec l'ADEME (2015-fin 2017). Aussi, le Président propose de renouveler le partenariat complémentaire avec la Région Occitanie au titre de l'année 2017.

**BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2017**

**ESPACE INFO ENERGIE du Pays Sud Toulousain**

Budget animation ESPACE INFO ENERGIE 2017

	Nombre de jours	Montant des dépenses 2017
1- Conseils du Grand Public Conseils personnalisés	122	24 900,08 €
2- Activités d'animation Foire et Salons Visites Conférences Divers	20	4 081,98 €
3- Communication	20	4 081,98 €
4- Formation	10	2 040,99 €
5- Administratif	30	6 122,97 €
4. Fonctionnement Frais de reprographie, envoi de documents, frais de déplacement, télécoms...		7 900,00 € Dont 2500 € de déplacements
<b>TOTAL</b>	<b>202</b>	<b>49 128,00 €</b>

	Activité EIE	% subvention
<b>ADEME</b>	<b>24000,00</b>	<b>49</b>
<b>Région Occitanie</b>	<b>12500,00</b>	<b>25</b>
<b>Autre collectivité</b>	<b>0,00</b>	
<b>Pays Sud Toulousain</b>	<b>12628,00</b>	<b>26</b>
<b>TOTAL</b>	<b>49128,00</b>	<b>100</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

Monsieur le Président propose :

- De solliciter la Région Occitanie pour accompagner le Pays sur le fonctionnement de cette mission à hauteur de 12 500 € pour l'année 2017.

Après délibéré, le Conseil Syndical :

- Sollicite la Région Occitanie pour accompagner le Pays sur le fonctionnement de cette mission à hauteur de 12 500 € pour l'année 2017.
- Autorise le Président à signer tous actes et engagements nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

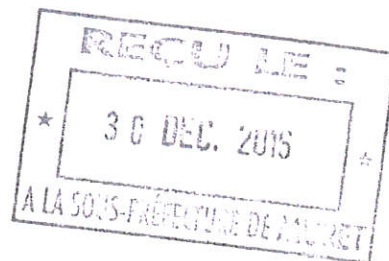
Gérard ROUJAS



**LE PAYS DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN**  
BP 17 - 68 rue de l'Église  
31390 CARBONNE  
TEL : 05 61 87 91 16 - Fax : 05 61 87 92 93  
Email : [payssudtoulousain@orange.fr](mailto:payssudtoulousain@orange.fr)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.





PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2016**

Délibération N°509

Nombre de délégués en exercice : 42  
Présents : 29  
Votants : 29  
Absents excusés : 13  
Date de la convocation : 12/12/2016

L'an deux mille seize, le 21 Décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session au siège du PETR, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

Présents :

CAPBLANQUET Gérard, LAGARRIGUE Pierre	DEJEAN Daniel suppléant de BIBES PORCHER Ghislaine, CAZARRE Max,
CAZAJUS Joël suppléant de BASTIANI Jean Pierre, PASQUET Wilfrid suppléant de BAURENS Serge, BONCOURRE Thierry, GRANGE Régis, MESPLIE Hubert, ZDAN Michel,	AUDOUBERT Michel, TURREL Denis suppléant de BROS Bernard, VIEL Pierre suppléant de BRUN Karine, DEDIEU CASTIES Françoise, GAY Jean Louis, FERRAGE Pierre, LEFEBVRE Patrick, ROUJAS Gérard,
BALNCHOT Dominique suppléant de BAYONI Pascal, DUVIEL Michel, NOWAK François, TISSEIRE Bernard	PAMPOULIE Jean Marie suppléant de ALABERT Sylvie, AMOUROUX Jean Paul, FAGUET Michel, SANS Christian
GUYS Dominique suppléante de BALLONGUE Michel, BLANC Paul Marie, DINTHILAC Pierre Alain,	

Absents :

DUPRAT Philippe, GUETIN MALEPRADE Emmanuel, HERNANDEZ Catherine, LECUSSAN Alain	CORREGE Daniel, ROUAIX Henri,
MESBAH Pascale, SUZANNE Colette	SALAT Éric
DELCASSE Jean, GILABERT Nicolas, REMY Jean Louis, VINCINI Sébastien,	

Secrétaire de séance : Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

Objet : Poste du chargé de mission PCAET

Monsieur le Président informe les membres du conseil syndical que le Plan Climat Energie Territorial volontaire du Pays sera remplacé en 2017, suite à la Loi Notre, par un Plan Climat Air Energie Territorial, compétence des EPCI.

La loi prévoit dans le cas où le PETR porte un SCOT, il peut également se voir confier par les EPCI l'élaboration du PCAET.

Dans ce cadre, il y a lieu de créer un poste d'attaché à temps complet pour l'animation et de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial du Sud Toulousain.

Ce recrutement se fera sur la base de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3/2°.

Il propose :

- d'ouvrir un poste d'attaché à temps complet
- de pourvoir ce poste par un non titulaire en application de l'article 3 -3/2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée
- de fixer la rémunération de ce poste entre l'indice brut 442 et l'indice brut 588
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017 du Syndicat, section fonctionnement, chapitre 012

Après délibéré, le Conseil Syndical décide :

- d'ouvrir un poste d'attaché à temps complet
- de pourvoir ce poste par un non titulaire en application de l'article 3 -3/2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée
- de fixer la rémunération de ce poste entre l'indice brut 442 et l'indice brut 588
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017 du Syndicat, section fonctionnement, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

~~Pour notification au demandeur~~

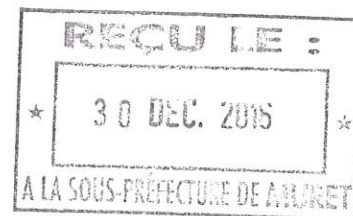
Le Président

Gérard ROUJAS



**P.E.T.R DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN**  
BP 17 - 68 rue de l'EGLISE  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 87 91 16 - Fax : 05 61 87 92 93  
Email : paysudtoulousain@orange.fr





PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2016**

Délibération N°510

Nombre de délégués en exercice : 42  
Présents : 29  
Votants : 29  
Absents excusés : 13  
Date de la convocation : 12/12/2016

L'an deux mille seize, le 21 Décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session au siège du PETR, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

Présents :

CAPBLANQUET Gérard, LAGARRIGUE Pierre	DEJEAN Daniel suppléant de BIBES PORCHER Ghislaine, CAZARRE Max,
CAZAJUS Joël suppléant de BASTIANI Jean Pierre, PASQUET Wilfrid suppléant de BAURENS Serge, BONCOURRE Thierry, GRANGE Régis, MESPLIE Hubert, ZDAN Michel,	AUDOUBERT Michel, TURREL Denis suppléant BROS Bernard, VIEL Pierre suppléant de BRUN Karine, DEDIEU CASTIES Françoise, GAY Jean Louis, FERRAGE Pierre, LEFEBVRE Patrick, ROUJAS Gérard,
BALNCHOT Dominique suppléant de BAYONI Pascal, DUVIEL Michel, NOWAK François, TISSEIRE Bernard	PAMPOULIE Jean Marie suppléant de ALABERT Sylvie, AMOUROUX Jean Paul, FAGUET Michel, SANS Christian
GUYS Dominique suppléante de BALLONGUE Michel, BLANC Paul Marie, DINTHILAC Pierre Alain,	

Absents :

DUPRAT Philippe, GUETIN MALEPRADE Emmanuel, HERNANDEZ Catherine, LECUSSAN Alain	CORREGE Daniel, ROUAIX Henri,
MESBAH Pascale, SUZANNE Colette	SALAT Éric
DELCASSE Jean, GILABERT Nicolas, REMY Jean Louis, VINCINI Sébastien,	

Secrétaire de séance : Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

Objet : DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2017

Le Président informe les membres du Conseil syndical que pour pouvoir effectuer les règlements sur des comptes d'investissement début 2017, une délibération est nécessaire afin d'autoriser le Président à engager des dépenses de cette section, à hauteur de 25% du montant inscrit sur l'exercice 2017.

Montants des immobilisations 2016

202 -205 Immobilisations incorporelles	121 744.00
218 – Immobilisations corporelles	15 876.60

Après délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le président à signer tout document concernant les investissements engagés à hauteur de 25% du montant des investissements de l'année N-1.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur  
Le Président  
Gérard ROUJAS

  
C.C.T.R DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN  
BP 17- 68 rue de l'EGLISE  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 87 91 16 - Fax : 05 61 87 92 93  
Email : payssudtoulousain@orange.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2016**

Délibération N°511

Nombre de délégués en exercice : 42  
Présents : 29  
Votants : 29  
Absents excusés : 13  
Date de la convocation : 12/12/2016

L'an deux mille seize, le 21 Décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session au siège du PETR, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

Présents :

CAPBLANQUET Gérard, LAGARRIGUE Pierre	DEJEAN Daniel suppléant de BIBES PORCHER Ghislaine, CAZARRE Max,
CAZAJUS Joël suppléant de BASTIANI Jean Pierre, PASQUET Wilfrid suppléant de BAURENS Serge, BONCOURRE Thierry, GRANGE Régis, MESPLIE Hubert, ZDAN Michel,	AUDOUBERT Michel, TURREL Denis suppléant BROS Bernard, VIEL Pierre suppléant de BRUN Karine, DEDIEU CASTIES Françoise, GAY Jean Louis, FERRAGE Pierre, LEFEBVRE Patrick, ROUJAS Gérard,
BALNCHOT Dominique suppléant de BAYONI Pascal, DUVIEL Michel, NOWAK François, TISSEIRE Bernard	PAMPOULIE Jean Marie suppléant de ALABERT Sylvie, AMOUROUX Jean Paul, FAGUET Michel, SANS Christian
GUYS Dominique suppléante de BALLONGUE Michel, BLANC Paul Marie, DINTHILAC Pierre Alain,	

Absents :

DUPRAT Philippe, GUETIN MALEPRADE Emmanuel, HERNANDEZ Catherine, LECUSSAN Alain	CORREGE Daniel, ROUAIX Henri,
MESBAH Pascale, SUZANNE Colette	SALAT Éric
DELCASSE Jean, GILABERT Nicolas, REMY Jean Louis, VINCINI Sébastien,	

Secrétaire de séance : Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

Objet : Positionnement du PETR du Pays Sud Toulousain sur l'appel à projet ADEME : contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques.

Le Pays dans le cadre du service énergie climat accompagne les projets de rénovation énergétique et d'énergie renouvelable dans les bâtiments publics.

Depuis maintenant près de deux ans, le nombre de projets d'installation de chaufferies bois, de pompes à chaleurs géothermiques, voire en solaire thermique se développe de manière conséquente. Ainsi, plus de 20 bâtiments ont fait ou font l'objet d'études bois énergie.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces projets, l'ADEME lance un nouvel appel à projet intitulé « Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables Thermiques ».

C'est appel à projet permet de mobiliser des fonds pour :

Le porteur de projet (la collectivité qui souhaite installer une chaufferie) :

- L'accompagnement des projets en phase étude et pour recruter une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (70% d'aides maximum),
- Les investissements via le fonds chaleur (aide modulée en fonction de la puissance),

L'animateur local du dispositif:

- L'ingénierie et l'animation interne et/ou externe forfaitaire de 6000€ par projet positionné sur le dispositif.

Les deux prochaines sessions de l'appel à projet sont programmées les 1 février et 1° juillet 2017.

Monsieur le Président propose :

- De déposer un dossier de candidature à l'appel à projet contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques pour la session de février 2017.

Après délibéré, le Conseil Syndical :

- Sollicite le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques pour la session de février 2017.
- Autorise le Président à signer tous actes et engagements nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur  
Le Président  
Gérard ROUJAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.